

Service : Sécurité et Risques
Affaire suivie par : Annick DESBONNETS
Fonction : Chef de Service
Tél : 04 79 71 72 73
Mél : annick.desbonnets@savoie.gouv.fr

Chambéry, le 12 NOV. 2024

Le chef du service sécurité et risques

à
Mairie de Tignes

Objet : Station de TIGNES – TSD AIGUILLE PERCEE - DAET
PJ : 1

Vous voudrez bien trouver ci-joint, l'avis conforme au titre de la sécurité sur la demande d'autorisation d'exécution des travaux du TSD AIGUILLE PERCEE présentée par STGM.

Vous voudrez bien transmettre une copie de l'arrêté municipal délivrant l'autorisation d'exécution des travaux au STRMTG/Bureau de Savoie.

Le chef du service sécurité et risques,


Annick DESBONNETS

Copie à : SSR/A. DESBONNETS
RTM73



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Commune de TIGNES

Station de TIGNES

TSD AIGUILLE PERCEE

Avis conforme au titre de la sécurité des installations et des aménagements portant
autorisation d'exécution des travaux

PC DAET 073 296 24M6001

Le préfet de la Savoie

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Chevalier des Palmes académiques

Conformément aux dispositions des articles R.472.1 et R.472.13 du Code de l'urbanisme, j'ai examiné, au titre de la sécurité et des aménagements concernés, le dossier de demande d'autorisation d'exécuter les travaux du TSD AIGUILLE PERCEE à la station de TIGNES présenté par STGM .

- Vu la demande d'avis de la direction départementale des territoires de la Savoie en date du 01/09/2024,
- Vu l'avis de la direction départementale des territoires/SSR/Unité risques en date du 22/10/2024,
- Vu l'avis technique du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés / Bureau Savoie du 06/11/2024,
- Vu l'arrêté préfectoral SCPP n° 10-2024 en date du 20 février 2024 portant délégation de signature à Mme Isabelle NUTI, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice départementale des territoires de la Savoie.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-0350 en date du 24 mai 2024 portant subdélégation de signature de Mme Isabelle NUTI, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice départementale des territoires de la Savoie.

J'émet un **avis favorable**, au titre de la sécurité, à la délivrance de l'Autorisation d'exécuter les travaux du TSD AIGUILLE PERCEE avec les prescriptions suivantes :

- concernant les dispositions constructives :

Une analyse des risques incendie du télésiège sera transmise avant le démarrage des travaux, elle portera sur le classement des locaux de l'installation et leur traitement vis-à-vis du risque incendie conformément aux dispositions du point A3-7.7.2 du guide RM2 (locaux de commandes amont et aval intégrés dans un bâtiment contenant notamment un poste de transformation HTA et un local de stockage).

- concernant le risque avalanche :

L'étude nivologique, établie par Engineerisk, précise les contraintes mécaniques à appliquer sur les pylônes et les gares. Ces dernières sont à prendre en compte pour le dimensionnement du projet.

- concernant le risque torrentiel :

La gare aval devra bénéficier d'un drainage et d'un dimensionnement adapté et ce, malgré l'absence de risque torrentiel et inondation avéré. Un recul inconstructible de 4 m de part et d'autre de tout axe d'écoulement doit être maintenu.

- concernant le risque chute de blocs :

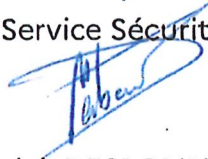
Pour la partie supérieure de la ligne, une étude spécifique des risques de chutes de blocs (étude trajectographique) devra être effectuée afin de définir les probabilités d'atteinte des pylônes et de dimensionner les ouvrages de sécurisation adéquats et/ou de définir les dispositions constructives à prendre en compte le cas échéant (purges, confortements...).

La fosse existante sera également purgée avant la mise en place du projet.

Conformément à l'article L472-2 du code de l'urbanisme, l'autorisation d'exécution des travaux est assortie d'une obligation de démontage de l'appareil et de ses annexes ainsi que d'une remise en état des sites dans un délai de trois ans à compter de la mise en arrêt définitive de l'appareil.

Chambéry, le 12 NOV. 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le Chef du Service Sécurité et Risques



Annick DESBONNETS